triomphe y, entraîné à quelques pas de là et ensemble, au moyen d'une pièce, les retirerent de l'eau de malheureux qui se noyait.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par les agents Doubert et Agacher, de service au Pont-Neuf, ce malheureux est mort, il ne put être rappelé à la vie.

Des papiers trouvés sur lui ont permis d'établir son identité : c'est un nommé Eugène Adolphe, né à Bertry (Nord), le 8 mars 1832, ayant demeuré rue des Ursines 49, et rue de Wazemmes 418 bis, à Lille, actuellement pensionnaire de l'Hospice général de cette ville.

Le corps a été transporté à la Morgue.

Accidents du travail. — Chez M. Paul Prouvost, M. Désirizet Denry, âgé de 14 ans, donneur de fils, demeurant rue de Lannoy, fort Desprez, 37, a eu le doigt écrasé par la chute d'une cassoupie.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, M. Louis Thérons, âgé de 24 ans, dégraisseur, demeurant rue Duvinage, 92, a eu le doigt coupé par suite d'un coup de pied de cheval.

— Chez MM. Verschueve et Delaplace, M. Jean Bonnemart, âgé de 16 ans, tourneur, demeurant à Tourcoing, a eu un doigt écrasé.

Statistique du mois d'avril. — Naissances 285 — légitimes 280 — illégitimes 5 — Morts-nés 2 — légitimes 17 — illégitimes 3 — Mariages, 74 — Divorces 0 — Décès 281.

Causes des décès : Fièvre typhoïde 3 — Scarlatine 2 — Coqueluche 10 — Croup 1 — Grippe 2 — Tuberculose 41 — Cancer 4 — Congestion 1 — Méningite du cerveau 7 — Bronchites, 7 — Pneumonie 8 — Autres affections des l'appareil respiratoire 9 — Affections du cœur 14 — Diarrhée 13 — Néphrite 5 — Fièvre puerpérale 1 — Débilité congénitale 6 — Débilité senile 9 — Morts violentes 3 — Suicide 1 — Autres maladies 30 — Maladies inconnues 1.

Il est mort 42 enfants de 1 an; 13 de 1 à 5 ans; 8 de 5 à 10 ans; 30 personnes de 10 à 20 ans; 31 de 40 à 50 ans; 51 de 60 ans et plus.

Fille soumise voleuse. — Dimanche, vers 10 h. 1/2 du soir, M. Emile Voisart, âge de 34 ans, mécanicien, demeurant rue Gossart, 9, rencontrait, 24 ans, fille soumise, demeurant, 5, rue Magenta, qui lui avait promis immédiatement son partenaire.

M. Voisart l'arrêta et le remit entre les mains de l'agent Delhaye qui la conduisit dans le M. Squivée, commissaire de police de permanence.

Filouterie d'auberge. — Les nommés Vanhaverbeck J.-Bte, Blais Gérard, demeurant tous deux Rue Sion 39 ; Morra François, 18 ans, journalier et Noeas Joseph, 22 ans, manœuvre, demeurant également fort Sion 60 et 31, ont été arrêtés dans la nuit de dimanche à lundi, pour avoir bu dans plusieurs estaminets des rues du Pare et de l'Epeule, sans vouloir payer, et pour y avoir cassé des verres.

Ils seront l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, bris de carreaux et filouterie d'auberge.

Sur le champ de foire. — Dimanche soir, Gustave Coudrin, âgé de 19 ans, négrier, demeurant rue Roche, 34, menaçait les promeneurs au tribunal sur le champ de foire. Invité au calme par un agent, il obéissa au reste. Quelques minutes plus tard, le poste de police installé sur le boulevard Gambetta, fut informé que le même individu continuait ses extravagances et l'agent Bormon alla l'inviter à le suivre au poste.

Coudrin outragea l'agent et lui lança des coups. Il a fait l'interrogatoire des agents Carrette et Pottier pour conduire ce turbulent personnage au dépôt.

— Alphonse Jacquet, âgé de 30 ans, rejoindroyeur, demeurant rue des Longues-Haies, a été arrêté au violon pour ivresse et scandale sur le champ de foire.

Jacquet a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, bris de carreaux et filouterie d'auberge.

Les ivrognes. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Fernand Desprez, âgé de 30 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44, pour ivresse manifeste, rue des Longues-Haies.

— Devos Victor, âgé de 26 ans, mouleur, demeurant rue de la Guinguette, 41, étant en état d'ivresse rue du Collège, insultant les passants, Apollinaire, agent par l'agent Kindt, il outrages ce dernier qui fut forcé de lui passer les menottes pour le conduire au violon.

Défense de fumer. — Léonald Dhondt, âgé de 20 ans, charretier, demeurant rue du Grand-Chemin, rue de Bondues, a été l'objet d'un procès-verbal, dimanche à midi, pour avoir fumé dans le cimetière.

SAVON DU CONGO hors concours 1900, produits hygiéniques

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour vendredi prochain, 8 mai courant, à 8 heures 1/2, pour l'ouverture de la deuxième session ordinaire de 1903.

Voici la liste des affaires qui entre autre seront ou pourront être appelées au cours de cette session :

Ouverture et élargissement de diverses rues, aux abords de la nouvelle gare aux voyageurs. — Déclaration d'utilité publique.

Acquisition aux fins de divers immeubles nécessaires pour cet objet. — Mise en demeure de vacuer du prolongement de ladite rue; enquête parcellaire. — Avis du Conseil municipal en exécution de l'arrêté préfectoral du 26 mai 1902.

Immeuble occupé par la Ville des Chaussée Pellebaudin. — Acquisition de ces ou de trouver vous le sol d'une partie doit immeuble et n'appartenant pas traités concerts Pollet.

Remarques-notes faites par la Compagnie du Nord.

Immeuble Ducrot — Avis du Conseil.

Liste du Jury criminel. — Désignation de deux assesseurs par canton pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste préparatoire.

Incendie du Conservatoire du 16 et 17 mars 1903. — Autorisation d'assurer les indemnités à payer par les Compagnies d'assurances et de régler les honoraires des aux experts. — Rapport.

Papiers au usage dans les services municipaux. — Modification des prix. — Somme à prendre en charge par la ville.

Usine Agne. — Construction d'un hangar métallique. — Marché.

Ne ne pas — Achat de lanternes rondes à gaz. — Cahier des charges pour la mise en adjudication.

Instruction publique. — Fournitures de cuivres d'école bois en 1903. — Autorisation de payer par l'exercice 1903.

Compagnie du Chemin de fer du Nord. — Aliénation de l'excédent de terrain provenant de l'expropriation des bâtiments de la partie de terrain provenant de l'expulsion Jonnart-Chaussée.

Garage des Bureau de Nord-Sud-Ouest.

Lieu-dit — Travaux de construction.

Divers applications.

Chemin — Quartier [illegible] — Demande de subvention.

Sapeurs-pompiers. — Acquisition contre des outils [illegible] — Rapport.

Bureau 1903. — Compte administratif de Ville.

Bureau 1903. — Budget supplémentaire; propositions [illegible]

Tout [illegible] — Lots des [illegible] [illegible] passer ; avis.

Cimetière Turcoing à la voie publique.

Bâtiments de travaux et dépendances.

Solution de [illegible]

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Finances : Subvention [illegible] — Pension des [illegible] — Demande de [illegible] — Rapporteur : M. Dupuis.

Finances et divers. — Bonds communaux [illegible] — Demande de [illegible] — Rapporteur : M. Dupuis.

Finances et [illegible] — Demande de [illegible] — Rapporteur : M. Masurel-Leclercq.

Finances : école de jeunes ouvriers de Lille. — Demande de bourse [illegible] M. Dacoulombier).

Accidents du travail. — M. Polydore Lequeux, fraiseur au service de M. Henri Pouteau, mécanicien, rue de Gand, a été contusionné au genou gauche en poussant le volant de la machine. Docteur Dreyer, 10 jours.

— M. Arthur Cappelle, 17 ans, tisserand, chez MM. Dreyfus-Sympson et Cie, rue des Cinq-Voies a eu le coude gauche serré violemment contre le bâti de la main mécanique. Docteur Morriel, 8 jours.

— M. Charles Hannecart, 40 ans, charpentier chez Meghin, entrepreneur, en transportant, se reçoit un coup d'une poutre sur la cheville gauche. Docteur Bernard, 10 jours.

— M. Alfred Baptiste, 38 ans, homme de peine au service de la gare Parmentier, déplorant en charbon, rue Winoc-Chocquel, s'est fait une entorse du genou. Docteur Nortes, 15 jours.

— M. Adolphe Dervenet, 21 ans, chauffeur chez Valentin Roussel, place Thiers, a été blessé au pied gauche par la chute d'un morceau de fer. Docteur Ledez, 10 jours.

Libérations étrangères. — Durant le deuxième quinzaine d'avril il est entré en France par la gare de Tourcoing, 7 lyres impériales, 905 k., en langue française 4000 k.; manque dérangées imprimés 589 k.; chrono-bibliographie 9000 k.; livres de bibliothèque partouille 20 k.; clichés en cuivre 80 k.; imprimés avec avec blanc à remplir 495 k.; journaux non [illegible] 675 k.

Au total 6725 k. formant 86 colis ayant donné lieu à 29 procès verbaux.

Entrée en France de pigeons étrangers. — Il est arrivé samedi en gare de Tourcoing 10 [illegible] pigeons belges transportés par train spécial composé de 25 wagons.

Ces pigeons étaient destinés à être lâchés en Belgique savoir : Bruxelles 2, Gand 1, Ostende 1, 16 paniers, 725 pigeons à Gand; 365 paniers, 6.664 pigeons à Bruxelles; 1304 paniers, 44.777 pigeons à Ostende.

Le résumé totalisé général d'avril accuse 654 paniers, 50.566 pigeons contre 1.011 paniers, 47.811 pigeons, 3.757 pigeons pour le 1er 29 paniers 4.495 pigeons pour l'alimentation ; 6 paniers 45 pigeons pour l'acli-matation ; 1 panier 9 pigeons pour la reproduction. Au total : 842 paniers 39.919 pigeons.

Vol. — La dame Evire Derveux, épouse Buttenera, rue de Gendarmerie, 24, s'était rendue hier matin aux Halles, à l'effet d'y acheter des marchandises et a été victime de vol de son portemonnaie qui ne contenait 16 fr. 40.

Plainte a été déposée à la police.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : 1.000 lots, artichauts 238 ; asperges 70 bottes ; beurre 15 k. ; pain d'épice 58 k.

LANNOY

FLERS

Conseil municipal

Une assemblée réactionnaire. — Contre la laïque.

Le Conseil municipal de Flers s'est réuni dimanche, à neuf heures et demie du matin, sous la présidence de M. J.-B. Goubs, maire.

Absents : MM. Philippe et Dupire.

Compte administratif du maire pour l'exercice 1902. — Les recettes de 1902 atteignent 43.425 fr. 06. Les dépenses se sont élevées à 45.084 fr. 41. Il y a donc un excédent de dépenses de 1.659 fr. Comme l'exercice précédent avait donné un excédent de recettes de 1.317 fr., il reste encore une avance de 4.651 fr. 23, somme qui servira à établir le chapitre additionnel au budget de 1903.

Budget additionnel de 1903. — Le Conseil établit comme suit les dépenses qui seront portées au chapitre additionnel de l'exercice 1903 : médailles d'honneur, 300 francs; gratification à l'agent-voyer, 600 fr.; gratification au facteur, 100 fr.; gratification aux cloches leles, 50 fr.; gratification au cantonnier Motte, 50 fr.; gratification au cantonnier Delsaux, 150 fr.; subventions à la Société de secours mutuels des cantonniers, 40 fr.; subvention à l'Institut Pasteur, 25 fr.; indemnité au facteur pour le service rural, 50 fr.; [illegible] 50 fr.; [illegible] de M. Louis Leclercq, 10 fr. 60; plaques indicatrices des rues, 800 fr.; numérotage des maisons, 100 fr.; balayage des classes, 175 fr.; subvention à l'Union des Femmes de France, 20 fr.; dépenses de éclairage au gaz pour 1903, 900 fr.; enregistrement des traités pour le gaz, 425 fr.; installation du gaz dans les écoles communales, 200 fr.; installation de lanternes dans les hameaux non éclairés au gaz, 600 fr.; achat de lampes, fourniture de pétrole et de mèches, 270 fr.; [illegible] 6 fr.; note de l'horloger d'Hellemmes, 50 fr.; règlement de voirie et fournitures de bureaux, 75 fr.; 25 fr. de primes pour ceux qui dénonceront les bris de lanternes.

A propos de l'éclairage dans les hameaux qui ne profiteront pas de l'établissement du gaz, M. le Maire fait remarquer qu'il n'est pas logique devant une dépense de 600 fr. afin d'éclairer ces hameaux le mieux possible.

Il espère que l'éclairage qu'il propose pour les hameaux écartés servira suffisamment aux intérêts de ces derniers en attendant qu'on puisse, à eux aussi, fournir le gaz.

Le budget additionnel est enfin équilibré par le vote d'une somme de 600 francs pour une fête publique qui sera donnée cette année.

Une commission est nommée dans le but de rechercher les moyens les plus pratiques pour éclairer les hameaux qui n'auront pas le gaz. Cette commission est ainsi composée : MM. Baudrenez, Tiers, Delbecque, Premeux, Debar.

Bureau de bienfaisance. — Les recettes du Bureau de bienfaisance en 1902 ont été de 41.807 fr. 83. Les dépenses se sont élevées à 42.539 fr. 04, soit un excédant de dépenses de 671 fr. 20. L'excédent de recettes de l'exercice précédent ayant été de 1.480 fr. 24, il reste une ressource de 509 fr. 03 qui sera affectée à divers objets.

Le budget primitif pour 1904 est le même que celui de 1903, sauf en ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux et l'éclairage de la mairie, pour lesquels des crédits seront portés de ces deux articles seront affectés au second. L'établissement du gaz pouvra s'effectuer par la création d'un seul nouveau additionnel.

M. Constant Dupuis demande la suppression de crédit de 65 francs affecté au service de l'horloge de l'église. L'horloge, disent-ils, pourrait être remise en état par le sacristain-horloger. Cette proposition est rejetée à maintes reprises.

M. Constant demande la suppression de l'indemnité de logement attribuée au curé desservant l'église de Flers et qui a lieu à un loyer de 300 francs. Cette indemnité est maintenue par 18 voix contre 2 bulletins blancs.

Le même conseiller demande la suppression du crédit de 200 francs alloué aux sonneurs aux dimanches. On vote à bulletins secrets : votants, 20 ; pour le maintien du supplément, 18 ; contre, 2, bulletins blancs, 2. La proposition Constant est repoussée.

M. Constant fait encore deux propositions : la première, 500 fr. pour achat de livres de prix pour les élèves de l'école communale, 25 fr. pour exploration de M. le Maire, cette demande est rejetée par 15 voix contre 5 ; la seconde, un crédit de 1.200 francs pour donner des vêtements aux enfants des écoles communales.

Cette proposition est rejetée comme la précédente par 15 voix contre 1 et 4 bulletins blancs.

— M. Tiers, adjoint, informe le Conseil qu'il a reçu de nombreuses réclamations au sujet du passage des cyclistes dans la rue de la Station où il y a beaucoup d'enfants. Il demande que l'on place à l'entrée de ce section un écriteau rappelant aux cyclistes qu'ils se trouvent dans l'agglomération et qu'ils doivent y rouler avec prudence. Adopté.

— M. Boulet demande que l'on renouvelle de vous adresse, lors de la dérolère session, à la Compagnie des tramways de Lille à Roubaix, concernant le déplacement du Tiers du Bure. Sur sa proposition, le conseil émet également le vœu que les voitures de la nouvelle traction électrique soient pourvues de vitres dont elles sont toutes [illegible] et [illegible] ; le [illegible] assemblé à Lillieme s'entend pas suffisamment. Ce [illegible] vœu sera [illegible] à la compagnie des tramways.

Le conseil se constitue à huis-clos pour examiner quelques modifications à la liste d'assistance médicale gratuite. La séance est levée à midi.

N'ont pas signé le budget : MM. Premeux, Constant, Delporte, conseillers municipaux.

LYS-LEZ-LANNOY

La fraude. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, MM. Henri Descamps et Henri Croo, préposés des douanes à Leers, étant de service à la « Croisade Gosset », à Lys, ont surpris trois individus qui essayaient d'introduire des marchandises de contrebande en France. Ceux-ci, à la vue des douaniers, prirent la fuite. L'un des fugitifs fut rattrapé après avoir, à l'ordre de sommer 12 sur Delfour, âgé de 26 ans, débourrer, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, 67. Les trois hommes portaient ensemble 480 kilogs de tabac, représentant une valeur de 480 fr. La marchandise saisie était contenue dans trois ballots et trois ceintures.

LILLE

Les méfaits de l'électricité. — Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences, s'est produit hier soir, place Saint-Martin.

Vers sept heures, M. Deville Louis, âgé de 22 ans, électricien au service de la Société parisienne de lumière, était occupé au haut d'une échelle mobile de trois mètres environ, à déplacer les signaux électriques apposés au pylone d'arrêt que l'on essaie en ce moment et qui seront à la hauteur des rues et des départs des tramways. Il tenait d'une main le fil conduisant la lumière à l'avertisseur et de l'autre le pylone qui, sous qu'il s'y attendit, le car à dépensant l'arrêt de la place de l'Alsace, fonctionnait sous tact et le courant arrivant soudain, l'ouvrier reçut la décharge et fut jeté en bas de son échelle.

En tombant, il ne s'est fait heureusement qu'une blessure peu grave à la tête.

Après avoir reçu les soins de M. Jolly, pharmacien, il fut conduit à son domicile en tramway à pour se rendre à son domicile.

Tombé d'une échelle. — Lundi, vers midi et demie, M. Alphonse Leclercq, âgé de 28 ans, demeurant rue de Bellevue, 3, occupant un ouvrier peintre chez M. Léon Desie, entrepreneur, rue du Faubourg-de-Roubaix, était occupé à badigeonner la façade de la maison de M. J.-B. Tanguy, tisseur, rue de la Louvière, 32.

Il venait de terminer un pignon à droite et voulait placer son échelle volante du côté de la cour qu'en dit le jeune ouvrier à cette d'une hauteur de trois mètres sur le bord d'un tonneau.

Ses camarades étonnés de ne point le voir arrivé pour le rejoindre, se rendirent dans la cour et trouvèrent le malheureux ouvrier étendu sur le tonneau.

Ils le descendirent et appelèrent aussitôt le docteur Clémentel qui lui donnaient les premiers soins. Il constata que l'infortuné avait de très fortes contusions à la main droite et des contusions intercostales.

M. Leclercq a été transporté ensuite à son domicile dans le voiture de M. le docteur Christiaens.

Rixe entre civils et militaires

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, une rixe grave s'est produite entre militaires et un civil.

Le maréchal des logis, Lanez, du train des équipages, natif de Dunkerque, était sorti d'un estaminet de la rue du Marché-aux-Bêtes, en compagnie d'un cavalier du 19e chasseurs appelé à Dublonde.

Ce dernier, quelque peu pris de boisson, menait grand tapage dans la rue, quand un garçon brasseur, demeurant rue de Roubaix, 20, Fernand M. Triouv, âgé de 40 ans, lui fit quelques remontrances, alléguant que sa femme était gravement malade et qu'elle ne pouvait supporter de tels bruits, qu'il était prêt, et comme l'heure était passée d'appeler des agents s'ils ne se taisaient pas.

Le soldat, peu disposé à entendre les observations que lui faisait M. Triouv, lui donna quelques coups de sabre sur les jambes.

Le garçon brasseur s'empara alors de l'objet, puis s'éloigna en compagnie du militaire et lui enleva son shako afin d'y voir son matricule.

Le chasseur se voyant alors dans une situation critique se jeta avec enlèvement sur le malheureux Trouv et lui donna tant de coups de poing et de pied que bientôt le malheureux tombe pour ne plus se relever.

Les agents étaient sur le bruit accoururent et amènèrent au commissariat de permanence Dublonde et le sous-officier, tandis que Triouv était transporté à l'Hôpital St-Sauveur.

M. Trouvaux, commissaire de l'arrondissement a interrogé lundi après-midi les deux militaires, le gendarmerie a reçu la déposition de Triouv.

Le maréchal des logis, paraît-il, n'avait pas pris part à l'affaire.

M. Triouv, qui a plusieurs côtes fracturées, qui porte des plaies nombreuses et profondes au nez, des contusions à l'œil gauche, n'est pas en danger de mort.

Rixe grave rue des Tanneurs. — Ce matin vers une heure, M. Goblinger, commissaire de permanence, était avisé que des agents avaient disparu rue des Tanneurs. Deux hommes, tailleur, place Jacquart, dans un état grave à la charmerie Lembin, rue du Sac-Arembaut. M. Goblinger accompagné de M. Guide se trouvait en face du 27 de la rue des Tanneurs lorsqu'il fut interpelé par une fille Victorine Vermeille et son ami Albert, serrurier à façon. Une discussion s'en suivit et on en vint aux mains.

Au cours de cette rixe, M. Guide reçut des plaies contusses à la face et au cuir chevelu. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital St-Sauveur.

Albert a été arrêté.

Noyé. — Un garde du Bois de la Drève, M. Canoy et le brigadier Prévot, ont retiré dimanche soir, d'une pièce d'eau située derrière le Jardin des Fleurs, le cadavre d'un homme âgé d'une quarantaine d'années.

Le corps qui avait dû séjourner plus d'un mois dans l'eau, se trouvait en état de putréfaction et les rats avaient commencé à ronger le figure.

Le cadavre a été transporté à la mairie de Lambersart.

Collision. — Lundi matin, vers 10 heures, M. Charles Donis, âgé de 45 ans, demeurant rue Jean-Jaurès, 17, conduisait un tombereau de sable, dont Gérard sur une athlète unique, les 3 [illegible] portaient [illegible] Vonare, [illegible] Chic et Très Bagatelle dans [illegible] Wattons, [illegible] Chic [illegible] Bonne [illegible] Bonne [illegible] Chic [illegible] Bonne [illegible] Chic [illegible] Bonne [illegible] Chic